



Le 23 novembre 2009

Monsieur Guillermo Planas
Directeur d'Éoliennes de L'Érable
Groupe Elecnor -- Enerfin Sociedad de Energia
2075, rue University, bureau 1015
Montréal (Québec) H3A 2L1

**Objet : Impacts sur les puits d'alimentation en eau – Projet d'aménagement
d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité régionale de comté
de L'Érable
(Dossier 3211-12-127)**

Monsieur,

Lors de l'audience publique du projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable, le Ministère a demandé que soit effectuée une étude afin d'identifier les puits d'alimentation en eau qui seront à risques lors des travaux d'aménagement du parc éolien, principalement lors des travaux de dynamitage. Voici les éléments à inclure dans votre étude :

1. La principale information à obtenir est un avis motivé d'un hydrogéologue concernant l'impact de l'activité prévue sur l'approvisionnement en eau des usagers du secteur. L'avis devrait reposer sur une évaluation du contexte hydrogéologique local plutôt que régional et prendre en considération le type d'aquifère alimentant les usagers du secteur ainsi que la position des puits par rapport aux travaux prévus. Le système d'information hydrogéologique (SIH) du Ministère étant incomplet, une validation terrain est requise afin de répertorier tous les puits susceptibles d'être affectés lors des travaux. À cet effet, l'hydrogéologue doit déterminer un rayon au-delà duquel l'impact des travaux est jugé négligeable. Ce rayon peut varier selon la nature et l'envergure des activités qui seront effectuées;

...2

2. Tous les puits localisés à l'intérieur du rayon d'influence des travaux devraient faire l'objet d'un suivi avant et après les travaux. L'information contenue dans les fiches de vérification des puits est, sans s'y restreindre, la suivante :
- information technique sur le puits (date de forage, nom du puisatier, diamètre et profondeur du puits, capacité du puits, description des couches de sol et profondeur du roc, etc.);
 - photo et/ou schéma de l'installation de captage;
 - plan de localisation du puits par rapport à la résidence;
 - information permettant de juger du niveau d'eau habituel dans le puits privé (ex. : cerne d'oxydation dans le puits de surface, heure de la prise de mesure, etc.);
 - détails concernant le système de pompage (type et force de la pompe, âge de la pompe, débit maximal, etc.);
 - dresser les besoins en eau actuels et antérieurs selon le nombre de personnes desservies par le puits et/ou les activités du propriétaire (garderie, ferme laitière, etc.) et relever l'historique des manques d'eau relevés par le propriétaire;
 - description des équipements en place (type de traitement de l'eau potable, réservoir hydropneumatique, système de protection particulier pour la pompe en cas de surchauffe, etc.);
 - qualité de l'eau potable (analyse, etc.).
3. Une description des mesures d'urgence que le promoteur compte mettre en place advenant une interruption de l'approvisionnement en eau des usagers identifiés dans le secteur des travaux ainsi que les mesures que ce dernier compte prendre afin de régler de façon permanente les problématiques d'approvisionnement causées par les travaux.

Votre analyse devra tenir compte des puits présents dans la zone d'étude, mais également de la prise d'alimentation en eau de la Municipalité d'Irlande qui est située à proximité des éoliennes numéros 39, 40 et 41.

Dans la mesure du possible, nous apprécierions obtenir votre réponse avant le 4 décembre 2009.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations,

A handwritten signature in cursive script that reads "Éveline Barrette". The signature is written in black ink and is positioned above the typed name.

Éveline Barrette
Chargée de projet

c.c. M. Dany Desruisseaux, SNC-Lavalin

